



## GARDERIE MUNICIPALE

### I. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION :

★ Votre enfant est accueilli par des agents municipaux :

- le matin de 7h00 à 8h50
- le soir de 16h00 à 19h00
- le mercredi de 12h à 12h30

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait sur la même fiche d'inscription que le restaurant scolaire.

### II. PARTICIPATION DES FAMILLES

Délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2018

Tarifs en vigueur du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

PRIX PAR DEMI-JOURNEE	ENFANT DE GOND-PONTOUVRE	ENFANT HORS-COMMUNE
Durée inférieure à une heure: (de 8h00 à 9h00 et de 16h30 à 17h30)	0.37 €	0.63 €
Au-delà une heure de garderie:	0.91 €	1.50 €



**LA GARDERIE EST GRATUITE DE 16h00 à 16h30 ET LE MERCREDI DE 12h à 12h30.**

A titre dérogatoire, compte tenu de la séparation entre l'école maternelle La Capucine et l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ; pour les fratries fréquentant ces 2 écoles, une demi-heure de gratuité (soit de 8h30 à 9h00) sera accordée pour la garderie, aux élèves scolarisés à P. & M. Curie et à la Capucine.

### III. MODALITES DE PAIEMENT :

Vous recevrez une facture chaque trimestre par l'intermédiaire des enseignants.

Paiement :

♦ **En Mairie, tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** en chèque (libellé à l'ordre du Régisseur des restaurants scolaires) ou en espèces

♦ **Paiement en ligne** sur <http://www.gond-pontouvre.fr/>



*Vous avez désormais la possibilité de régler vos factures de garderie en Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé.*

*Le montant total des CESU devra être inférieur ou égal au montant de votre facture car aucune monnaie ne pourra être rendue sur ces titres de paiement.*